



HAL
open science

Identité locale et identités nationales dans le comté de Nice de 1860 à 1914. Genèse d'un particularisme régional

Henri Courrière

► **To cite this version:**

Henri Courrière. Identité locale et identités nationales dans le comté de Nice de 1860 à 1914. Genèse d'un particularisme régional. PELLEGRINETTI Jean-Paul (dir.). Pour une histoire politique de la France méditerranéenne, Presses Universitaires de Rennes, 2021, 978-2-7535-8166-1. hal-04643170

HAL Id: hal-04643170

<https://hal.science/hal-04643170v1>

Submitted on 10 Jul 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Identité locale et identités nationales dans le comté de Nice de 1860 à 1914.

Genèse d'un particularisme régional

Henri COURRIERE, docteur en histoire, chercheur associé au Centre de la Méditerranée Moderne et Contemporaine (CMMC, EA 1193, Université de Nice Sophia Antipolis).

In PELLEGRINETTI Jean-Paul (dir.), *Pour une histoire politique de la France méditerranéenne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2021, p. 599-617.

De nombreux auteurs niçois ont, depuis les années 1970 notamment, soulignées la force et l'importance, ainsi que la spécificité, de l'identité locale à Nice et il suffit de taper les termes « identité niçoise » dans un moteur de recherche sur internet pour obtenir plusieurs milliers de réponses à la requête, certaines menant à des sites proposant d'acheter d'authentiques « Cartes d'Identité Niçoise ». En 1995, était publié un ouvrage de vulgarisation historique intitulé *Histoire de l'identité niçoise*, montrant par son titre l'importance que la dimension identitaire occupe dès lors que l'on aborde l'histoire de Nice, notamment depuis son annexion à la France¹.

Nous proposons ici de remettre à plat la question des appartenances identitaires dans le comté de Nice de 1860 à 1914, en essayant d'en retracer la genèse. C'est au XIX^e siècle, en effet, que se construisent et se diffusent les identités nationales en Europe², mais c'est au cours de cette période, également, que sont élaborées les identités locales, communales et/ou régionales³. Ces genèses s'accompagnent de la création de stéréotypes régionaux qui peuvent être négatifs, notamment pour les

¹ BARELLI Hervé, ROCCA Roger, *Histoire de l'identité niçoise*, Nice, Serre, 1995. Peu de temps auparavant était publié par le Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine un numéro des *Cahiers de la Méditerranée*, consacré à *L'identité niçoise* (n° 43, 1991).

² THIESSE Anne-Marie, *La création des identités nationales. Europe, XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, Seuil, 2001 (1^{ère} édition, 1999) ; NOIRIEL Gérard, *Etat, nation, immigration. Vers une histoire du pouvoir*, Paris, Gallimard, « Folio Histoire », 2005 (1^{ère} édition 2001) ; CABANEL Patrick, *La question nationale au XIX^e siècle*, Paris, La Découverte, 1997. Cf. également AVANZA Martina, LAFERTE Gilles, « Dépasser la “construction des identités” ? Identification, image sociale, appartenance », *Genèses*, n° 61, 2005, p. 134-152.

³ PLOUX François, *Une mémoire de papier. Les historiens de village et le culte des petites patries rurales (1830-1930)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011 ; THIESSE Anne-Marie, *Ecrire la France. Le mouvement littéraire régionaliste de langue française entre la Belle Epoque et la Libération*, Paris, PUF, 1991 ; THIESSE Anne-Marie, *Ils apprenaient la France. L'exaltation des régions dans le discours patriotique*, Paris, Editions de la MSH, 1997 ; GUILLET François, « Entre stratégie sociale et quête érudite : les notables normands et la fabrication de la Normandie au XIX^e siècle », *Le Mouvement Social*, 2003, n° 203, p. 89-111 ; GUILLET François, « Naissance de la Normandie (1750-1850). Genèse et épanouissement d'une image régionale », *Terrain*, n° 33, 1999, p. 145-156 ; BERTHO Catherine, « L'invention de la Bretagne, genèse sociale d'un stéréotype », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 35, 1980, p. 45-62.

populations du Sud de la France⁴ et des tensions apparaissent parfois entre identification nationale et régionale, notamment dans la seconde moitié du siècle⁵.

Ville frontalière et touristique, voire cosmopolite, Nice compte environ en 1857, alors qu'elle appartient au royaume de Piémont-Sardaigne, 44 000 habitants, dont 5 500 Italiens, 2 400 hivernants étrangers et un millier de Français⁶. D'abord intégré de la Provence, passé à la maison de Savoie en 1388 puis peu à peu intégré au royaume de Piémont-Sardaigne, annexé enfin à la France par Louis XIV et au moment de la Révolution française avant de l'être par Napoléon III en 1860, le pays niçois (le terme de « comté de Nice » n'apparaît qu'au XVI^e siècle) offre un terrain particulièrement adéquat pour l'étude des phénomènes de nationalisation et de construction de l'identité locale dans le Sud de la France.

Comme les autres identités régionales, l'identité niçoise est définie au cours d'un processus dans lequel interviennent de nombreux acteurs : auteurs français et italiens, historiens et chroniqueurs locaux, poètes et écrivains dialectaux, auteurs de pièces de théâtres⁷, journalistes de la presse dialectale⁸, auteurs de guides et de récits de voyage, hommes politiques, tous participent à la construction d'une identité locale qui se veut spécifique⁹. Comme dans les autres régions, les sociétés savantes locales, qui

⁴ LIENS Georges, « Le stéréotype du Méridional vu par les Français du Nord de 1815 à 1914 », *Provence historique*, 1977, fascicule 110, t. 27, p. 413-431 ; LE NAOUR Jean-Yves, *Désunion nationale. La légende noire des soldats du Midi*, Paris, Vendémiaire, 2011, notamment le troisième chapitre, « L'invention du Midi », p. 53-67 ; CABANEL Patrick, VALLEZ Marylise, « La haine du Midi : l'antiméridionalisme dans la France de la Belle Epoque », in VASSAS Claudine (dir.), *Les Suds. Construction et déconstruction d'un espace national*, Paris, CTHS, 2005 ; REGNARD Céline, « Bonne et mauvaise réputation. Evolution de l'image ambivalente de Marseille, XIX^e-XX^e siècles », in *Marseille. Eclat(s) du mythe*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, p. 27-41 ; BORUTTA Manuel, « De la Méridionalité à la Méditerranée. Le Midi de la France au temps de l'Algérie coloniale », *Cahiers de la Méditerranée*, 2013, n° 87, p. 385-401 ; MARTEL Philippe, « De l'Auvergnat au Kabyle. Le recyclage d'un stéréotype dans l'Algérie coloniale », *Confluences Méditerranée*, 1/2012 (n°80), p. 163-179.

⁵ FUREIX Emmanuel, JARRIGE François, *La modernité désenchantée. Relire l'histoire du XIX^e siècle français*, Paris, La Découverte, 2015, p. 223.

⁶ Chiffres donnés par le quotidien pro-français *Le Messager de Nice* le 27 avril 1860 et à prendre, par conséquent, avec précaution.

⁷ GASIGLIA Rémy, *Le théâtre nissart des XIX^e et XX^e siècles. Etude historique, dramaturgique et thématique d'un phénomène culturel de langue d'oc*, Nice, Editions Lou Sourgentin, 2003.

⁸ COMPAN André, « La presse dialectale niçoise au XIX^e siècle », *Nice Historique*, 1954, p. 23-40 ; 1955, p. 110-117 ; 1956, p. 44-59 ; 1957, p. 43-52 ; BOVARI Christine, *Un périodique populaire en dialecte nissart : La Ratapignata, 1900-1912 / 1934-1936*, Nice, Serre, 2002.

⁹ Il n'existe pas d'étude globale et critique sur la genèse de l'identité niçoise, sur le modèle des travaux de Catherine Bertho sur la Bretagne ou de François Guillet sur la Normandie. On trouvera des éléments dans : COSTAMAGNA Henri, « Identité et spécificité de la région niçoise à l'époque moderne », *Cahiers de la Méditerranée*, 1991, vol. 43, n° 1, p. 5-17 ; COMPAN André, « Le rôle de la langue d'oc dans le maintien du particularisme niçois sous la Restauration sarde », in GRAS Christian, LIVET Georges (dir.), *Régions et régionalisme en France du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, PUF, 1977, p. 203-223 ; SCHOR Ralph (dir.), *Anthologie des écrivains du comté de Nice*, Nice, Serre, 1990 ; BARELLI Hervé, « Identité », in SCHOR Ralph (dir.), *Dictionnaire historique et biographique du comté de Nice*, Nice, Serre, 2002, p. 190-191 ; COURRIERE Henri, « L'intégration politique et culturelle du comté de Nice à la France de 1792 à 1814. Éléments pour l'étude de l'identité niçoise », *Pays Vésubien*, 2003, n° 4, p. 96-109 ; SCHWARTZ Martine, « Quelques pionniers des représentations littéraires de Nice dans les années 1860 », in *Recherches régionales. Alpes-Maritimes et contrées limitrophes*, 2004, n° 174, p. 95-110 ; GASIGLIA Roger, « Nice Historique et l'idiome niçois », in *Nice historique*, 1998, n° 127, p. 89-107 ; ORTOLANI Marc, « Les frontières de Nice Historique. Une géographie du comté », *Nice historique*, 1998, n° 127, p. 77-87 ; CUTURELLO Paul, « Cosmopolitisme et identité locale. Touristes hivernants et société locale sur la Côte d'Azur au début du XX^e siècle », *Cahiers de l'Urmis* [En ligne], 8 | décembre 2002, mis en ligne le 15 juin 2004, consulté le 13 juillet 2016 ; COURRIERE Henri, *Le comté de Nice et la France. Histoire politique d'une intégration, 1860-1879*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014.

apparaissent cependant tardivement à Nice, les migrations et le tourisme jouent également un rôle majeur dans le processus de construction identitaire régionale.

L'identité locale à Nice se caractérise principalement par l'importance du particularisme, ensemble de discours valorisant ce qui fait qu'une province est spécifique : mœurs, habitudes, coutumes, productions agricoles et artisanales, langage, etc.¹⁰. Selon les sources locales, ce particularisme s'accompagne d'un attachement prononcé des Niçois à leur « petite patrie » qui se traduit, politiquement, par un certain esprit d'indépendance vis-à-vis de l'Etat¹¹ et un « sentiment très développé [des] prérogatives communales »¹². La force de cet « esprit municipal » est attribué à l'histoire de la ville et à ses changements successifs de nationalité, la cité étant la seule institution stable à laquelle les habitants aient pu s'attacher¹³. L'histoire et la position géographique de Nice auraient fait d'elle une ville par essence particulière, différente de toutes les autres. Concrètement, le respect de cet « esprit local » signifie surtout que les Niçois d'origine, nés dans le comté, doivent être seuls, ou au moins largement majoritaires, au sein de l'assemblée municipale¹⁴.

Comment les habitants du comté niçois ont-ils géré leur passé italien ? Quelle identité locale a émergé au cours de cette période et comment a-t-elle freiné, ou favorisé, l'intégration des habitants du comté de Nice à la nation française ? Pour répondre à ces questionnements, nous nous sommes penchés sur les discours identitaires nationaux et locaux produits par les hommes politiques niçois et sur l'action de l'administration face à ces questions. Trois temps ont pu être distingués. Si la fin du Second Empire apparaît comme un moment fondateur, les années 1870 représentent une décennie charnière dans la construction de l'identité locale niçoise. Dans un troisième temps, enfin, le particularisme niçois trouve sa place et cohabite avec l'expression, de plus en plus vivace, d'une identité française pleinement républicaine.

¹⁰ GUILLET François, « Entre stratégie sociale et quête érudite : les notables normands et la fabrication de la Normandie au XIX^e siècle », art. cit., p. 91.

¹¹ *Les Alpes-Maritimes, 1860-1914. Intégration et particularismes*, Nice, Serre, 1988.

¹² *L'Opinion de Nice*, 12 mai 1880, 22 septembre 1880.

¹³ *L'Eclaireur du Littoral*, 9 mai 1886. L'existence de cet « esprit local fortement développé » est fréquemment évoquée par la presse, qui estime en général qu'il convient de ne pas le froisser. Cf. par exemple *Le Phare du Littoral*, 14 novembre 1886.

¹⁴ *L'Eclaireur du Littoral*, 9 mai 1886. Cf. également RUGGIERO Alain, « 1939-1940 : Comment prouver que Nice est bien française ? », *Cahiers de la Méditerranée*, 1986, vol. 33, n° 1, p. 127.

Un moment fondateur. Le Second Empire

Genèse et implantation d'une nouvelle identité nationale

En 1860, l'annexion à la France suscite de nombreux débats portant sur l'identité nationale "véritable" du comté de Nice et de ses habitants. Pour les partisans de l'annexion, les Niçois sont ainsi clairement français¹⁵. Les Alpes constituent « la seule et véritable limite naturelle » avec l'Italie¹⁶ tandis que la « race » et la langue des populations du comté sont provençales, donc françaises. Pour les adversaires de l'annexion, en revanche, les Niçois sont naturellement italiens. L'ensemble de l'histoire du comté de Nice démontre qu'ils ont toujours appartenus à « la grande famille italienne » et ont donc le droit de « participer à la nationalité italienne »¹⁷ tandis que le dialecte niçois s'est italianisé et ne peut plus être considéré comme étant provençal¹⁸. De nombreux auteurs originaires du comté ont écrit en italien, langue officielle de Nice depuis le XVI^e siècle, et par conséquent « langue naturelle » des Niçois¹⁹. Les figures de la lavandière Catherine Ségurane, qui symbolise la ville²⁰, et de Giuseppe Garibaldi, natif de Nice, prouvent également l'italianité du comté, signe que l'interaction de l'identité locale avec l'identité nationale peut se faire au bénéfice d'une nationalité italienne fortement affirmée. Au Parlement de Turin, cependant, lors des discussions au sujet de l'annexion, Cavour affirme que la Savoie et le comté de Nice appartiennent à la France par la géographie comme par la culture²¹ et, dans leur rapport consacré à l'approbation de la cession de la Savoie et du comté de Nice, les sénateurs piémontais estiment que, par ses traditions historiques, sa langue et sa position topographique, Nice peut être considérée comme étant « plus française qu'italienne »²². Il s'agit là cependant de discours de circonstance, destinés à légitimer aux yeux de l'opinion publique une annexion qui, de toute façon, a été décidée par les souverains.

Après le changement de souveraineté, l'annexion est présentée par les autorités et les partisans de la France comme un « retour » du comté à la « mère patrie » et l'appartenance de Nice au Premier Empire est particulièrement rappelée afin d'inscrire le nouveau régime dans la continuité de l'histoire locale, par le théâtre, la chanson et les fêtes²³. Lors du voyage de Napoléon III, la rencontre du couple

¹⁵ JUGE Victor, *Mémoire sur l'annexion du comté de Nice à la France*, Nice, Imprimerie Canis Frères, 1860, 63 p.

¹⁶ *Ibid.*, p. 8.

¹⁷ EMANUEL Eugène, MONTFERRIER H. G., *Nice et l'Italie*, Nice, Imprimerie Nationale, 1860, p. 11.

¹⁸ *Ibid.*, p. 24; VEGEZZI-RUSCALLA Giovenale, "La nazionalita di Nizza", *Rivista contemporanea*, 1860, 47 p.

¹⁹ *Ibid.*, p. 25.

²⁰ Catherine Ségurane est une figure féminine allégorique symbolisant la cité niçoise : en 1453, lors du siège franco-turque de la ville, cette lavandière aurait arraché un drapeau aux assaillants et galvanisé les défenseurs. Après 1860, elle est parfois surnommée la Jeanne Hachette niçoise. Cf. GASIGLIA Rémy, « Ségurane Catherine », in Schor Ralph (dir.), *Dictionnaire historique et biographique du comté de Nice*, Nice, Serre, 2002, p. 353.

²¹ GUICHONNET Paul, *Histoire de l'annexion de la Savoie à la France*, op. cit., p. 327-328. Cf. également RAINERO Romain H., « "De biens tristes nécessités" : Cavour et la discussion au Parlement de Turin sur l'annexion de Nice à la France », in SCHOR Ralph, COURRIERE Henri (dir.), *Le comté de Nice, la France et l'Italie. Regards sur le rattachement de 1860*, Nice, Serre, 2001, p. 41-60.

²² *Le Messenger de Nice*, 10 juin 1860.

²³ BANVILLE Théodore de, *Nice française*, Nice, Imprimerie Suchet fils, 14 juin 1860, p. 6 ; DALISSON Rémi, *Les Trois couleurs, Marianne et l'Empereur. Fêtes libérales et politiques symboliques en France, 1815-1870*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2004, p. 226.

impérial avec un pêcheur et sa femme habillés en costume « pittoresque » illustre les retrouvailles de l'identité locale « traditionnelle » avec l'identité nationale « véritable », c'est-à-dire française. L'italianité du comté est alors marginalisée.

Tout au long des années 1860, cependant, une partie de la population annexée demeure attachée à l'Italie et s'intéresse aux événements qui se déroulent dans la péninsule, notamment aux péripéties de la construction de l'unité nationale²⁴. La figure de Garibaldi demeure populaire dans l'ancien comté²⁵ tandis que la presse italienne est toujours lue et permet à la population niçoise, qui est encore majoritairement italianophone, de se tenir informée des événements transalpins²⁶. Les liens familiaux et amicaux entre les habitants de l'ancien comté et ceux du nouveau royaume ne sont pas rompus par l'annexion²⁷. La langue italienne constitue un puissant facteur d'attachement sentimental et plusieurs notables, à l'image du maire de Nice François Malausséna, souhaitent qu'elle soit toujours enseignée dans le comté²⁸.

L'administration agit en laïcisant et en francisant le corps enseignant²⁹ mais, malgré ces mesures, l'enseignement de la langue française peine à s'imposer face à la pratique de l'italien, jusqu'au milieu des années 1880³⁰. La Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes est créée en 1861 pour diffuser la culture française dans le nouveau département³¹. Le monument Masséna, inauguré en 1869, vise à franciser et à impérialiser le cadre urbain à travers le personnage de ce général napoléonien originaire du comté³².

Le regard des représentants de l'administration sur la population de l'ancien comté de Nice, notamment vis-à-vis de la persistance d'une certaine forme d'italianité, varie sensiblement avec le temps. En 1863, le préfet se montre ainsi plutôt optimiste quant à la francisation de la population : le carnaval s'étant déroulé sans incident, il en tire la conclusion que la population niçoise, « une fois débarrassée de quelques brouillons qui cherchent encore à la passionner au nom de ses anciens liens avec l'Italie, [...] se trouvera promptement identifiée avec le reste de la France »³³. En 1867, le

²⁴ Arch. nat., F/1cIII/Alpes-Maritimes, nouveau département/1, rapport du 2 mai 1866 ; rapport du 31 mai 1866 ; rapport du 2 juillet 1866 ; rapport du 1^{er} août 1866.

²⁵ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 1M348, rapport du préfet au ministre de l'Intérieur, 22 août 1863.

²⁶ Arch. nat., BB/30/370/3, rapport du 9 janvier 1863.

²⁷ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 1M343, rapport du préfet au ministre de l'Intérieur, 29 juin 1866 ; Arch. nat., F/1cIII/Alpes-Maritimes, nouveau département/1, rapport du 2 juillet 1866.

²⁸ *Discours de M. Malausséna, Maire de la ville de Nice*, Nice, Imprimerie Caisson et Mignon, 1865, p. 9.

²⁹ DELORME Brigitte, *L'instruction primaire dans les Alpes-Maritimes de 1860 à 1914*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université de Nice, 1988. Cf. également MUYARD-DELORME Brigitte, « L'instruction primaire dans les Alpes-Maritimes de 1860 à 1914 », *Recherches Régionales. Alpes-Maritimes et contrées limitrophes*, 1989, n° 107.

³⁰ DELORME Brigitte, *L'instruction primaire dans les Alpes-Maritimes de 1860 à 1914*, op. cit., p. 5-6 ; BARELLI Hervé, « L'enseignement de l'histoire comme premier instrument d'intégration », in *Les Alpes-Maritimes, 1860-1914*, op. cit., p. 218-219.

³¹ SCHOR Ralph, « Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes », in SCHOR Ralph (dir.), *Dictionnaire historique et géographique du comté de Nice*, op. cit., p. 360.

³² COURRIERE Henri, « L'identité politique de Nice. Mémoire et monuments publics de 1860 à 1914 », in PELLEGRINETTI Jean-Paul (dir.), *La Méditerranée en passion. Mélanges d'histoire contemporaine offerts à Ralph Schor*, Paris, Classiques Garnier, 2015, p. 499-502.

³³ Arch. nat., F/1cIII/Alpes-Maritimes, nouveau département/2, rapport du préfet, 18 février 1863.

représentant de l'Etat indique que la « population indigène des Alpes-Maritimes » se divise en deux partis : celui des « partisans français », composé de propriétaires et de négociants, et celui des « Italianissimes »³⁴. Ces derniers, partisans d'un retour de Nice à l'Italie, provoquent des incidents mais, faute de journaux et de parti structuré, peinent à dépasser le stade de l'agitation. L'administration lutte contre ces incidents en surveillant les membres du parti italien et en expulsant ceux qui ont choisi la nationalité italienne en 1860. A la fin du Second Empire, cependant, en raison de l'essor des oppositions, le préfet se montre plus pessimiste : « Le Niçois est frondeur par caractère, il n'est réellement ni français ni italien, il est niçois », écrit-il alors³⁵.

La question de la francisation du comté devient en effet un enjeu politique à la fin de la décennie, lorsque les oppositions à l'Empire se multiplient et que l'arbitraire et l'interventionnisme politiques étatiques, trop flagrants, sont de plus en plus rejetés³⁶. En 1868, le *Phare du littoral*, quotidien républicain publié à Nice, accuse l'administration napoléonienne d'être responsable de l'échec de la francisation du comté et affirme que les « Français de France » sont considérés à Nice « comme des étrangers »³⁷. Les républicains locaux, souvent originaires de France et installés à Nice après 1860, érigent alors la « question niçoise » en problème politique afin d'accuser le Second Empire et ses agents d'impuissance, voire de complicité, face aux « tendances italiennes » de certains Niçois. Le « question de Nice » s'inscrit ainsi dans la lutte qui oppose républicains et libéraux aux bonapartistes à la fin des années 1860.

Naissance et essor d'un particularisme régional

Sous le Second Empire, le particularisme niçois est d'abord perceptible à travers les tensions qui apparaissent entre la population annexée et la nouvelle administration. Après l'annexion, plusieurs agents font en effet preuve d'une certaine maladresse dans leurs rapports avec leurs administrés et, dès le 15 novembre 1860, la *Revue de Nice* affirme que « Nice est une province *annexée*, mais [que] jamais elle ne se considérera comme *un pays conquis* »³⁸, laissant deviner l'attitude inappropriée adoptée par certains fonctionnaires, dans le comté comme en Savoie³⁹.

Des tensions sont en effet perceptibles entre la population et différentes branches de l'administration. L'administration forestière suscite un fort mécontentement dans l'arrière-pays comme l'indique, en 1867, un rapport du préfet qui préconise plus de souplesse de la part des agents de l'État⁴⁰. En 1863, une rixe éclate dans un café-restaurant de Villefranche entre deux militaires français et de

³⁴ Arch. nat., F/1cIII/Alpes-Maritimes, nouveau département/1, rapport du 1^{er} février 1867.

³⁵ Arch. nat., F/1cIII/Alpes-Maritimes, nouveau département/1, rapport du 3 mars 1869.

³⁶ HAZAREESINGH Sudhir, WRIGHT Vincent, « Le Second Empire », in FOUGERE Louis, MACHELON Jean-Pierre, MONNIER François (dir.), *Les communes et le pouvoir. Histoire politique des communes françaises de 1789 à nos jours*, Paris, PUF, 2002, p. 294.

³⁷ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 2T14, *Le Phare du Littoral*, 12 janvier 1868.

³⁸ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 4N9, *Revue de Nice*, 15 novembre 1860, p. 73-75.

³⁹ LOVIE Jacques, *La Savoie dans la vie française de 1860 à 1875*, Paris, PUF, 1963, p. 377.

⁴⁰ Arch. nat., F/1cIII/Alpes-Maritimes, nouveau département/1, rapport du 1^{er} avril 1867.

jeunes ouvriers niçois qu'ils ont traités de « Français par force »⁴¹. Les nouveaux instituteurs sont accueillis avec méfiance dans l'arrière-pays, notamment à St-Martin-Lantosque, en 1861, où ils sont « reçus comme des espions du gouvernement »⁴². En 1862, enfin, trois hommes sont jugés pour insulte à agent. Lors du procès, leur avocat, Frédéric Faraut, hostile à la France, accuse les sergents de ville d'être « des lâches, des meurtriers et des assassins » et souligne que « le gouvernement leur a donné des épées pour défendre les lois et non pour assassiner les Niçois »⁴³. L'importance de ces incidents, isolés, ne doit pas être surestimée, mais ils dénotent l'existence d'un certain antagonisme entre une partie de la population locale et des représentants de l'administration, comme la persistance d'une grille de lecture distinguant, pour les opposer, « Niçois » et « Français ».

Le particularisme niçois prend son essor en même temps que les autres oppositions au Second Empire, à la fin des années 1860. Il s'exprime notamment dans un hebdomadaire satirique, écrit en français et en dialecte niçois, *La Mensoneghiera* (« La Menteuse »), publié à partir de 1868⁴⁴. Le journal, dirigé par François Guisol et partisan du maire François Malausséna, est favorable à l'appartenance de Nice à la France et très opposé à un retour du comté à l'Italie, mais il tient un discours très particulariste et hostile aux « Français de France ». En mai 1869, à l'occasion des élections législatives, il félicite le maire de « paralyser ce courant venu du dehors, ne tendant rien moins qu'à absorber l'esprit local, à oblitérer le respect de nos mœurs et de nos coutumes, à proscrire notre langage, à détruire et dénaturer les traditions de notre belle histoire »⁴⁵.

Ce sentiment de la perte de la langue locale n'est pas propre au comté de Nice et se trouve exprimé au même moment par d'autres représentants des élites locales, dans d'autres régions⁴⁶. On sait également que la décennie 1860 se caractérise, dans le sillage du manifeste de Nancy, par l'affirmation des identités et des cultures locales, comme par l'essor des revendications de démocratie locale, de décentralisation et d'autonomie communale⁴⁷. La dimension proprement politique du discours, enfin, ne doit pas être négligé, car attaquer l'Etat centralisateur permet également de critiquer, indirectement, le pouvoir en place⁴⁸. Le particularisme de *La Mensoneghiera* s'inscrit donc dans un mouvement national.

⁴¹ Arch. nat, F/1cIII/Alpes-Maritimes, nouveau département/2, rapport du commissaire spécial de Nice, 2 février 1863.

⁴² Arch. dép. Alpes-Maritimes, 1M343, rapport du commissaire de police de St-Martin-Lantosque, 16-31 janvier 1861.

⁴³ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 1M357, rapport du commissaire central de Nice au préfet, 17 décembre 1862.

⁴⁴ GASIGLIA Rémy, « Mensoneghiera (La) », in SCHOR Ralph (dir.), *Dictionnaire historique et biographique du comté de Nice*, Nice, Serre, 2002, p. 240 ; COMPAN André, « La presse dialectale niçoise au XIX^e siècle, II. La seconde Mensoneghiera », *Nice historique*, 1955, p. 110-117. Sur François Guisol, cf. COMPAN André, « La presse dialectale niçoise au XIX^e siècle, I. La période sarde », *Nice historique*, 1954, p. 23-40. Si Jules Bessi (1844-1908) est natif de Nice, François Guisol (1803-1874) est né à Brignoles, dans le Var.

⁴⁵ *Le Mensoneghiera*, 20 mai 1869.

⁴⁶ CORBIN Alain, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot. Sur les traces d'un inconnu. 1798-1876*, Paris, Flammarion, 1998, p. 98-99.

⁴⁷ HAZAREESINGH Sudhir, *La Saint-Napoléon. Quand le 14 juillet se fêtait le 15 août*, Paris, Tallandier, 2007, p. 58. Cf. également FOUGERE Louis, MACHELON Jean-Pierre, MONNIER François (dir.), *Les communes et le pouvoir. Histoire politique des communes françaises de 1789 à nos jours*, op. cit., p. 326-327.

⁴⁸ THIESSE Anne-Marie, *Ecrire la France. Le mouvement littéraire régionaliste de langue française entre la Belle Epoque et la Libération*, Paris, PUF, 1991 p. 57.

A l'occasion des élections municipales des 6 et 7 août 1870, un nouveau quotidien politique, *L'Indépendant de Nice*, développe à son tour un discours fortement particulariste, favorable au maire et hostile aux « Français d'outre-Var »⁴⁹. Le quotidien dénonce l'absence de Niçois au sein de l'administration et proclame que les habitants de la ville doivent défendre « le principe et le sentiment qui sont l'essence même du caractère italien et niçois : l'amour de la liberté ». L'italianité de l'identité niçoise est donc rappelée. Toujours en vue des élections, le courant particulariste se structure au sein d'un Comité Niçois⁵⁰, qui se donne pour but d'« écarter des élections municipales toute ingérence étrangère à la localité », et proclame l'attachement des Niçois à « l'autonomie de [leur] pays »⁵¹. La campagne se conclut par la victoire de François Malausséna et des candidats « niçois ». Les conseillers « français », de naissance ou d'opinion, sont écartés de la municipalité. A la veille de la chute de l'Empire, si l'appartenance à la France n'est pas remise en cause, le rejet des « Français d'outre-Var » a connu un développement important au sein de la population annexée, qui l'a exprimé politiquement.

Une décennie charnière : les années 1870

Italianité et francité en République

La chute du Second Empire, en remettant en cause la cession de Nice, œuvre de Napoléon III, relance la question de l'italianité de la ville et du comté. Dès le mois de septembre 1870, un Comité Niçois créé en vue des élections municipales affiche sa sympathie envers l'Italie. Il paraît réclamer, ou du moins envisager, la possibilité d'un retour de Nice à sa patrie d'origine⁵². Plusieurs journaux italiens, notamment à gauche, ainsi que des comités niçois implantés en Italie, réclament également le retour du comté⁵³. Un quotidien publié à Nice en langue italienne, *Il Diritto di Nizza*, de tendance libérale et souhaitant représenter les natifs de la ville⁵⁴, estime que des doutes existent quant à la validité du plébiscite de 1860 et affirme qu'il convient d'appeler les Niçois aux urnes⁵⁵. Un *Memorandum*, publié à Florence en mars 1871⁵⁶, critique également le plébiscite de 1860, proclame l'italianité du comté et de ses habitants et réclame leur retour à l'Italie⁵⁷. En février 1871, deux candidats du Comité Niçois, soutenus par le *Diritto di Nizza*, Louis Piccon et Constantin Bergondi, sont élus. Le soir, des

⁴⁹ Arch. nat, F/18/435/A, dossier Indépendant de Nice, *L'Indépendant de Nice*, 26-27 juin 1870.

⁵⁰ Arch. dép. Bouches-du-Rhône, 2U1/191, invitation imprimée du Comité niçois à une réunion concernant les élections municipales, sd.

⁵¹ Arch. dép. Bouches-du-Rhône, 2U1/191, placard du Comité Niçois, 6 juillet 1870.

⁵² *Journal de Nice*, 24 septembre 1870 ; *Journal de Nice*, 27 septembre 1870 ; Arch. dép. Bouches-du-Rhône, 2U1/191, rapport du secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes, 21 février 1871 ; IVAN Mark, *Le séparatisme à Nice (de 1860 à 1874)*, p. 87-88.

⁵³ *Journal de Nice*, 5 octobre 1870 ; PENE VIDARI Gian-Savino, « Nice vue de la presse de Turin (1870-1871) », in *Les Alpes-Maritimes, 1860-1914*, op. cit., p. 280-281. *Le Phare du Littoral*, 24 novembre 1870.

⁵⁴ *Le Phare du Littoral*, 24 novembre 1870.

⁵⁵ *Il Diritto di Nizza*, 13 novembre 1870.

⁵⁶ *Memorandum dei comitati riuniti dell'emigrazione nizzarda*, Torino, Stamperia della Gazzetta del Popolo, 1871, 37 p.

⁵⁷ *Memorandum dei comitati riuniti delle'emigrazione nizzarda*, op. cit., p. 32-34.

manifestations se produisent en ville et des cris favorables à l'Italie sont poussés⁵⁸. Le lendemain matin, le préfet suspend le *Diritto di Nizza*⁵⁹ et ordonne une perquisition dans les locaux du journal, afin d'y trouver les preuves d'un complot séparatiste⁶⁰. La perquisition, mal préparée, se déroule dans la confusion⁶¹ et des troubles éclatent, qui durent jusqu'au lendemain.

Peu de temps après, le Comité Niçois change d'approche et le *Pensiero*, qui succède au *Diritto*, renonce à « l'idée séparatiste »⁶² pour demander seulement la « révision » du plébiscite de 1860⁶³. Lors des élections législatives de juillet 1871, les deux « candidats niçois » soutenus par le Comité Niçois et le *Pensiero di Nizza*, Alfred Borriglione et Alexandre Milon, s'engagent, dans leurs professions de foi publiées en langue italienne, à demander la révision du plébiscite de 1860⁶⁴. Les deux candidats ne demandent donc pas la séparation et restent extrêmement flous sur les modalités de cette révision, comme sur ce qu'ils comptent faire en cas de refus de la part de l'Assemblée nationale. Peut-être s'agit-il d'une stratégie destinée à calmer les esprits en montrant l'impossibilité pratique d'un retour à l'Italie⁶⁵. Les candidats républicains « français » Fortuné Maure et Henry Lefèvre sont élus, mais Borriglione et Milon arrivent en tête dans l'ancien comté de Nice⁶⁶.

La défaite face à la Prusse et, surtout, la perte de l'Alsace et de la Moselle, rendent ensuite l'italianité de la ville de plus en plus problématique, alors que la question de l'homogénéité nationale devient, après 1870, essentielle⁶⁷. Le 19 avril 1874, lors d'un banquet en l'honneur de délégués de la Chambre de commerce de Coni, venus à Nice pour discuter de la ligne de chemin de fer Nice-Coni, le député Louis Piccon prononce un discours en langue italienne, dans lequel il compare la cession de Nice au sacrifice d'Iphigénie et semble appeler de ses vœux un retour à l'Italie. Piccon dément ces propos mais, face au scandale⁶⁸, est contraint de démissionner.

Les deux « candidats niçois » aux élections législatives suivantes, les conservateurs Joseph Durandy et Eugène Roissard de Bellet, soutenus par l'administration, adoptent dès lors une position beaucoup plus modérée quant à l'italianité de la ville. Dans leur profession de foi commune, publiée en français, ils déclarent qu'ils ont accepté « sans aucune arrière-pensée » l'annexion du comté à la France, au nom de l'unité italienne, et reconnaissent qu'il y a trouvé « une ère nouvelle de prospérité ». Ils déclarent cependant aussi que, « sans revenir sur ce fait accompli », ils ont « conservé des sympathies »

⁵⁸ Arch. dép. Bouches-du-Rhône, 2U1/191, rapport du secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes, 21 février 1871.

⁵⁹ *Le Phare du Littoral*, 11 février 1871.

⁶⁰ Arch. dép. Bouches-du-Rhône, 2U1/191, rapport du procureur de la République de Nice, 16 février 1871 ; Arch. dép. Bouches-du-Rhône, 2U1/190, rapport de l'avocat général au procureur général, 19 février 1871.

⁶¹ Arch. dép. Bouches-du-Rhône, 2U1/190, rapport de l'avocat général au procureur général, 19 février 1871.

⁶² *Il Pensiero di Nizza*, 30 marzo 1871.

⁶³ *Il Pensiero di Nizza*, 29 marzo 1871.

⁶⁴ *Il Pensiero di Nizza*, 22 giugno 1871.

⁶⁵ RONDELLY Menica, RICCI Grégoire, *Alfred Borriglione. Sa vie politique (1869-1901) (Histoire de Nice)*, Nice, Imprimerie nouvelle Barral frères, 1902, p. 47.

⁶⁶ *Il Pensiero di Nizza*, 3-4 luglio 1871.

⁶⁷ NOIRIEL Gérard, *Etat, nation et immigration. Vers une histoire du pouvoir*, Paris, Gallimard, « Folio histoire », 2005, p. 240.

⁶⁸ Cf. notamment *Le Phare du Littoral*, 16 mai 1874.

pour l'Italie et estiment que demander « davantage à ceux qui, dans leur jeunesse, ont considéré l'Italie comme leur patrie, serait exiger un acte auquel tout cœur loyal et généreux ne saurait se prêter »⁶⁹. Les candidats « républicains français » Chiris et Médecin sont élus, mais les candidats niçois arrivent encore une fois en tête dans l'ancien comté⁷⁰.

La municipalité d'Auguste Raynaud, élue en avril 1871, mène de son côté une politique particulariste à coloration italienne : des cours de langue italienne sont créés dans les écoles publiques de garçons de la ville⁷¹, un portrait de Garibaldi est installé dans la salle des délibérations du conseil municipal⁷². L'accusation de séparatisme, portée par les républicains dans un but clairement politique, paraît assez clairement excessive.

La perspective d'un retour à l'Italie devenant de plus en plus hypothétique, le parti italien perd en importance dans la seconde moitié des années 1870. Le *Pensiero di Nizza* commence à décliner en 1876⁷³ et, en juillet de cette année, le procureur de la République de Nice estime le nombre de membres du « parti italien » à moins de six cents personnes, avant de noter cependant que les « sentiments de la population niçoise pour la France n'ont pas changé » et qu'il existe toujours, « dans une partie de la bourgeoisie de la défiance, de l'antipathie pour nous, des regrets du passé »⁷⁴. Pour le procureur général d'Aix-en-Provence, il n'y a pas à Nice un « parti italien sérieux, c'est-à-dire un parti qui aspire aujourd'hui ouvertement à une réunion à l'Italie »⁷⁵. La politique intérieure italienne demeure néanmoins très suivie par la population annexée. L'italianité de Nice commence donc à s'effacer dès la seconde moitié des années 1870, mais sans disparaître tout à fait.

Les journaux posent particulièrement problème à la préfecture au cours de cette période et les représentants de l'État se plaignent, à diverses reprises, de l'intransigeance « nationale » de certains quotidiens « français » de Nice⁷⁶ qui, en entretenant une polémique « anti-niçoise », sont accusés d'éloigner la population annexée de leur nouvelle patrie. La « question niçoise » est en effet toujours instrumentalisée par les conservateurs et les républicains locaux, dans le cadre de leur lutte pour le pouvoir. La presse républicaine accuse l'administration préfectorale, conservatrice, de soutenir la municipalité « séparatiste » d'Auguste Raynaud, tandis que la presse locale « française » est accusée par l'administration de jeter de l'huile sur le feu et d'entretenir ainsi le « séparatisme » de la population niçoise.

⁶⁹ *Il Pensiero di Nizza*, 11 ottobre 1874.

⁷⁰ *Il Pensiero di Nizza*, 19-20 ottobre 1874.

⁷¹ Dès octobre 1873, le conseil municipal de Nice décide de s'occuper de l'introduction de cours de langue italienne dans les écoles laïques et d'adultes. Cf. *Le Phare du Littoral*, 4 octobre 1873.

⁷² Arch. nat., F/1bII/Alpes-Maritimes/3, rapport du préfet au ministre de l'Intérieur, 28 janvier 1875.

⁷³ MASSOT Mireille, « L'intégration de Nice à la République française à travers le "Pensiero di Nizza", 1870-1895 », in *Les Alpes-Maritimes, 1860-1914. Intégration et particularismes*, Nice, Serre, 1988, p. 350.

⁷⁴ Arch. dép. Bouches-du-Rhône, 2U1/213, rapport du procureur de la République de Nice au procureur général d'Aix, 19 juillet 1876.

⁷⁵ Arch. dép. Bouches-du-Rhône, 2U1/213, rapport du procureur général d'Aix-en-Provence au Garde des Sceaux, 20 juillet 1876.

⁷⁶ Arch. nat., F/2/12243, rapport du 17 septembre 1872.

Le *Pensiero* est cependant considéré par les représentants de l'État comme étant le principal responsable de la persistance des tendances « italiennes » et « séparatistes » de la population niçoise⁷⁷. Le ministère de l'Intérieur et la préfecture des Alpes-Maritimes divergent néanmoins sur la stratégie à adopter pour lutter contre l'influence du quotidien : en février 1873, le ministre de l'Intérieur envisage ainsi de lui retirer son autorisation de vente sur la voie publique⁷⁸, mais le préfet déconseille de prendre une telle mesure, qu'il estime inefficace⁷⁹.

Dans l'ensemble, la préfecture fait preuve de modération et, malgré les multiples accusations de séparatisme, Raynaud n'est pas révoqué. En juin 1875, cependant le représentant de l'Etat décide de changer d'approche et de montrer « plus de froideur et de fermeté »⁸⁰, concernant notamment l'emploi d'agents municipaux de nationalité italienne. Cette nouvelle approche semble porter ses fruits et la préfecture parvient, notamment, à faire pression sur la municipalité pour l'empêcher d'embaucher un chef de musique italien⁸¹. L'administration lutte également contre les signes de sympathie envers l'Italie. En août 1875, sur ordre de la police, tous les drapeaux italiens ornant la façade de la chapelle du Saint-Sépulcre, à l'occasion de l'Assomption, sont retirés⁸².

Recompositions et permanence du particularisme

La chute de l'Empire n'entrave pas le développement du particularisme niçois. *Il Diritto di Nizza* joue ici un rôle moteur, en dénonçant notamment l'« élément hétérogène » qui a « formé comme une couche de superposition sur l'élément local »⁸³ et qu'il convient d'écarter du pouvoir municipal. Les troubles de février 1871 consécutifs aux élections législatives provoquent un divorce durable entre, d'un côté, l'administration préfectorale et les journaux républicains « français » et, de l'autre, le Comité Niçois, bon nombre de notables locaux et, certainement, une partie assez importante de la population locale annexée. Dans un ouvrage consacré à ces événements, l'historien local Jean-Baptiste Toselli⁸⁴ reproche aux fonctionnaires français d'ignorer « les mœurs, les coutumes et les tendances niçoises », au point de qualifier l'italien de langue étrangère alors qu'il s'agit de « la langue la plus familière des Niçois, quoiqu'ils entendent parfaitement le français et plusieurs autres langues »⁸⁵. La critique des autorités nationales se double d'une rhétorique de victimisation : Toselli dénonce les « autorités qui nous sont toujours imposées par les gouvernements »⁸⁶ et plaint la « pauvre Nice », qui a « toujours voulu et

⁷⁷ Arch. dép. des Alpes-Maritimes, 2T17, rapport du commissaire spécial de Nice au préfet, 17 mai 1872.

⁷⁸ Arch. dép. des Alpes-Maritimes, 2T17, lettre du ministre de l'Intérieur au préfet, 28 février 1873.

⁷⁹ Arch. dép. des Alpes-Maritimes, 2T17, rapport du préfet au ministre en réponse à la lettre du 28 février 1873, sd.

⁸⁰ Arch. nat., F/1bII/Alpes-Maritimes/3, rapport du préfet au ministre de l'Intérieur, 11 juin 1875.

⁸¹ *Le Phare du Littoral*, 7 novembre 1875, 9 novembre 1875, 16 novembre 1875, 18 novembre 1875.

⁸² Arch. dép. des Alpes-Maritimes, 1M349, rapport du commissaire central de Nice au préfet, 16 août 1875.

⁸³ *Il Diritto di Nizza*, 6 novembre 1870.

⁸⁴ TOSELLI Jean-Baptiste, *Trois journées belliqueuses à Nice, ou Les intrigues d'une candidature gouvernementale républicaine du XVIII^e siècle*, Nice, Cauvin, 1871, p. 30 et p. 40.

⁸⁵ *Ibid.*, p. 35-37.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 6 et p. 23.

soutenu ses franchises municipales »⁸⁷. Comme beaucoup d'érudits du XIX^e siècle, Toselli vise essentiellement à assurer le « leadership local » des familles de notables⁸⁸. Le mythe des anciennes franchises municipales du Moyen Age, l'exaltation de l'identité locale et une relecture idéalisée du passé permettent au notable libéral conservateur qu'est Toselli de dénoncer l'arbitraire de l'Etat et de critiquer le préfet républicain dont l'action concurrence l'autorité des élites locales. Toselli, cependant, ne remet pas en cause l'appartenance de Nice à la France tandis que son particularisme, tout en revendiquant une part d'italianité, notamment à travers la question de la langue, n'est pas opposé à la France, mais au centralisme parisien.

En vue des élections municipales du 30 avril 1871, le *Pensiero di Nizza* soutient une liste de « candidats niçois » (« candidati nizzardardi ») élaborée par le Comité Niçois. La liste, qui se veut strictement « locale »⁸⁹, doit faire « triompher l'élément indigène » et représenter le « triomphe des franchises municipales », est élue. Le préfet note alors que le « parti niçois » est « favorable à l'état de chose actuel en tant qu'il satisfait les intérêts niçois »⁹⁰. Le mouvement particulariste accepte donc la France et la République tant que les intérêts des notables locaux, ne sont pas contrariés. La politique de « conciliation » que mène le préfet conservateur vis-à-vis du parti « niçois » est, naturellement, très critiquée par les républicains « français », qui accuse le représentant de l'Etat de soutenir les « séparatistes »⁹¹. Comme nous l'avons vu, cependant, la plupart des mesures prises par la municipalité Raynaud relèvent davantage du particularisme que du « séparatisme » proprement dit. La polémique montre surtout que le particularisme participe, lui aussi, aux luttes que se livrent les différents acteurs politiques, républicains, libéraux, bonapartistes et conservateurs, en vue des élections.

La victoire du Comité Niçois s'inscrit, elle aussi, dans un contexte particulier : l'année 1871 se caractérise en effet par la publication de nombreux ouvrages, brochures et publications exaltant les pouvoirs locaux, alors que les libéraux sont favorables à la décentralisation et que, dans de nombreuses villes, les élus affirment leur attachement aux franchises communales. En outre, dès le début de la décennie 1870, les communes sont devenues l'enjeu de combats politiques forts, ce qui explique la violence des polémiques de presse⁹².

La mise à l'écart des « Français d'outre-Var » constitue, comme à la fin du Second Empire, le socle du particularisme niçois. Lors des élections législatives de 1874, les candidats Durandy et Roissard de Bellet considèrent ainsi qu'il convient de ne pas « précipiter les effets de l'annexion en mettant de côté l'élément local pour y substituer des hommes étrangers au comté de Nice »⁹³. Pour le *Pensiero*, la

⁸⁷ Ibid., p. 100.

⁸⁸ PLOUX François, *Une mémoire de papier. Les historiens de village et le culte des petites patries rurales (1830-1930)*, Rennes, PUR, 2001.

⁸⁹ *Il Pensiero di Nizza*, 28 aprile 1871.

⁹⁰ Arch. nat., F/1bII/Alpes-Maritimes/3, dépêche télégraphique du préfet au ministre de l'Intérieur, 9 mai 1871.

⁹¹ IVAN Mark, *Le séparatisme à Nice, de 1860 à 1874*, Nice, Vérani, 1874, p. 225-227 ; p. 233, 231, 235.

⁹² MACHELON Jean-Pierre, « La Troisième République (jusqu'à la Grande Guerre) », in FOUGERE Louis, MACHELON Jean-Pierre, MONNIER François (dir.), *Les communes et le pouvoir. Histoire politique des communes françaises de 1789 à nos jours*, op. cit., p. 353, 354, 362, 364.

⁹³ *Il Pensiero di Nizza*, 11 ottobre 1874.

composition exclusivement locale de la municipalité doit compenser l'absence de député niçois à Versailles⁹⁴. Cette volonté de rester entre-soi s'apparente parfois à du simple clientélisme et le préfet note, en 1875, que les « Français d'outre-Var », mais aussi les Niçois « non inféodés à la coterie séparatiste du Conseil », sont systématiquement exclus des emplois municipaux⁹⁵. Une partie de la population se montre par ailleurs toujours hostile aux « Niçois d'adoption ». En décembre 1874, le commissaire central de Nice remarque ainsi, au sujet des pompiers de la ville, que « les sous-officiers et les simples sapeurs, pris parmi la population indigène, sont quelquefois de ceux qui n'ont pas de sympathie pour les fonctionnaires venus d'au-delà du Var »⁹⁶. Tandis que la dimension italienne de l'identité niçoise s'efface donc peu à peu, la distinction entre Niçois « d'origine » et « d'adoption », elle, perdure.

Le vote de la « constitution » de 1875, en mettant fin aux incertitudes qui pesaient encore sur l'avenir constitutionnel de la France, comme le retour au scrutin uninominal en 1876, qui n'oblige plus les électeurs du comté de Nice à voter avec ceux de l'arrondissement de Grasse, provoque un net apaisement des tensions particularistes dans la seconde moitié de la décennie. Les élections municipales de 1878 sont remportées par Borriglione, qui a rompu avec le Comité Niçois et a fait alliance avec le parti « républicain français ». Comme dans le reste de la France, les élections municipales de janvier 1878 se soldent par la défaite des notables conservateurs au profit de notables républicains modérés⁹⁷. Avec Borriglione, le discours particulariste, auparavant plutôt porté par la droite locale, bonapartiste ou libérale, est à présent tenu par une municipalité de gauche, clairement républicaine.

Affirmation de la francité et permanence du particularisme (1879-1914)

L'italianité comme stigmat

Bien que la perspective d'un retour à l'Italie soit à présent devenue totalement utopique, accuser son adversaire politique de séparatisme italien demeure une pratique fréquente lorsque le contexte politique local est tendu. En 1885, un candidat aux élections législatives, Albert Balestre, accuse ainsi Borriglione de ne pas avoir « une goutte de sang français » dans les veines⁹⁸. L'italianité devient, peu à peu, un stigmate⁹⁹ et se trouve rejetée par les acteurs eux-mêmes. Ainsi, en 1888, l'avocat Franck Pilatte proteste contre la distinction que l'on fait encore entre « Niçois » et Français », avant d'affirmer que « tout Niçois est français »¹⁰⁰. En 1889, le candidat boulangiste, Flaminius Raiberti, élimine dans son discours toute référence à l'héritage italien du comté de Nice pour exalter la France qui a accueilli les

⁹⁴ *Il Pensiero di Nizza*, 20 novembre 1874.

⁹⁵ Arch. nat., F/1bII/Alpes-Maritimes/3, rapport du préfet au ministre de l'Intérieur, 7 juin 1875.

⁹⁶ Arch. dép. des Alpes-Maritimes, 1M360, rapport du commissaire central de Nice au préfet, 7 décembre 1874.

⁹⁷ MACHELON Jean-Pierre, « La Troisième République (jusqu'à la Grande Guerre) », in FOUGERE Louis, MACHELON Jean-Pierre, MONNIER François (dir.), *Les communes et le pouvoir. Histoire politique des communes françaises de 1789 à nos jours*, op. cit., 380.

⁹⁸ *L'Eclaireur du Littoral*, 11 septembre 1885.

⁹⁹ L'accusation est cependant réversible et, en 1885, les partisans de Borriglione accusent en retour leurs adversaires de favoriser le séparatisme. Cf. *Le Petit Niçois*, 28 septembre 1885.

¹⁰⁰ *L'Eclaireur de Nice*, 5 mai 1888.

Niçois « comme une mère accueille le fils nouveau-né »¹⁰¹. Raiberti, qui est né en 1862, met volontiers sa francité en exergue, en soulignant qu'il appartient à une nouvelle génération de Niçois, nés « à la vie en même temps qu'à la France »¹⁰². Une fois devenu député, il affirme avoir redressé l'image de la ville en luttant, par son patriotisme français, contre les accusations de séparatisme¹⁰³. Dans le même temps, il exprime néanmoins des sympathies pour l'Italie, notamment lors de l'inauguration de la statue de Garibaldi, et présente Nice comme le « gage éternel d'union » entre les deux « sœurs latines »¹⁰⁴.

Dans les discours politiques, comme dans la presse, l'italianité se voit clairement rejetée vers l'altérité. La dénonciation de l'immigration, en particulier italienne, joue ici un rôle majeur, notamment dans le monde ouvrier¹⁰⁵. En 1895, lors d'élections cantonales, un représentant ouvrier proteste contre « l'envahissement des ateliers de chantiers niçois par les ouvriers étrangers, qui laissent ainsi l'ouvrier français sans travail et sans pain »¹⁰⁶. En 1896, *Le Petit Niçois* accuse les travailleurs italiens d'accaparer les débits de boissons et les places de cochers¹⁰⁷. A partir des années 1880, les députés se définissent de plus en plus comme des élus de la frontière, alors que les relations franco-italiennes connaissent une phase de tensions de 1881 à 1896¹⁰⁸.

Cette « désitalianisation » n'empêche pas l'existence de liens avec l'Italie. Le Cercle Mazzini de Nice, créé en 1884 et comptant une soixantaine de membres, tous ouvriers, italiens et socialistes, entretient des liens privilégiés avec les républicains « français » de Nice : lorsqu'il fête son deuxième anniversaire par un banquet de 800 personnes, la salle est décorée de drapeaux français et italiens, de cartouches « RF » et de portrait de Grévy, Garibaldi et Mazzini¹⁰⁹.

L'italianité de la ville s'efface néanmoins de plus en plus. La francité des fêtes garibaldiennes, organisées le 9 juin 1882¹¹⁰, puis tous les 2 juin en souvenir du décès du général, est ainsi de plus en plus nettement affirmée et *Le Petit Niçois* qualifie l'anniversaire de 1892 d'hommage « français rendu à la mémoire de Garibaldi par ses concitoyens niçois »¹¹¹. Lors de l'inauguration de la statue de

¹⁰¹ *La Révision des Alpes-Maritimes*, 31 août 1889.

¹⁰² *L'Etendard Niçois*, 12 mars 1890.

¹⁰³ *L'Eclaireur de Nice*, 6 août 1893.

¹⁰⁴ MALAUSSENA Paul-Louis, « Le discours d'un parlementaire niçois, Flaminius Raiberti. De l'identité locale à l'identité nationale », in *Les Alpes-Maritimes, 1860-1914*, op. cit., p. 39.

¹⁰⁵ DORNEL Laurent, *La France hostile. Socio-histoire de la xénophobie (1870-1914)*, Paris, Hachette Littératures, 2004, p. 110.

¹⁰⁶ *Le Petit Niçois*, 17 juillet 1895.

¹⁰⁷ *Le Petit Niçois*, 9 juin 1896.

¹⁰⁸ ORTOLANI Marc, « Les Alpes-Maritimes entre France et Italie à travers le discours politique local (1860-1914) », *Cahiers de la Méditerranée*, 2008, n° 77, p. 214-215.

¹⁰⁹ Arch. dép Alpes-Maritimes, 1 M 358, rapport du commissaire central de Nice au préfet, 18 décembre 1885 ; *Le Petit Niçois*, 20 septembre 1886.

¹¹⁰ Arch. dép Alpes-Maritimes, 1M348, rapport du commissaire de police de Nice au préfet, 9 juin 1882.

¹¹¹ *Le Petit-Niçois*, 6-7 juin 1892.

Garibaldi, en 1891¹¹², accompagnée d'une fête franco-italienne, les différents discours font peu allusion à l'italianité de la ville¹¹³. Après l'inauguration, les fêtes garibaldiennes déclinent puis disparaissent.

D'autres festivités et monuments permettent par ailleurs de franciser l'espace urbain, comme les funérailles de Gambetta en 1883 ou le centenaire de la réunion des Etats généraux, le 5 mai 1889. Le voyage du président de la République Sadi Carnot, qui s'arrête à Nice le 24 avril 1890, est marqué par une rhétorique très patriotique, en réaction aux accusations de séparatisme portées à Nice lors des précédentes élections législatives¹¹⁴. Seules les fêtes du centenaire de la proclamation de la Première République, le 21 septembre 1892, connaissent quelques tensions, le *Pensiero di Nizza* protestant contre la commémoration du « funeste centenaire » et dénonçant l'annexion de 1792¹¹⁵. Festivités et monuments participent néanmoins activement à la francisation du comté et à l'oblitération de son passé italien.

La préfecture encourage par ailleurs le rattachement de l'arrondissement de Grasse, resté sous la juridiction de l'évêque de Fréjus en 1860, au diocèse de Nice, afin de franciser le clergé niçois. En 1880, les curés originaires du comté continuent en effet de prêcher et de faire le catéchisme en langue italienne¹¹⁶. Le rattachement est finalement décrété en 1886¹¹⁷. Le préfet se félicite à cette occasion de l'annexion de l'arrondissement de Grasse au comté de Nice, en 1860, qui a permis de lutter contre « l'esprit local d'autonomie dont ce pays a joui pendant longtemps »¹¹⁸.

Au cours des années 1890, plusieurs incidents montrent les progrès du processus de nationalisation de la frontière, qui est militarisée¹¹⁹. Au même moment, certains érudits entreprennent de désitalianiser l'identité locale : en 1893, dans son ouvrage *Nice de France*, Gabriel Letainturier-Fradin s'efforce ainsi de démontrer la francité du comté de Nice par son histoire, sa langue et ses intérêts matériels, allant jusqu'à affirmer que Nice n'a « jamais été, à aucun moment, italienne »¹²⁰.

Seul le *Pensiero di Nizza* continue alors d'affirmer l'italianité de Nice et son directeur Joseph/Giuseppe André publie en 1894 un ouvrage consacré à la période révolutionnaire, dans lequel il réaffirme l'italianité de la ville¹²¹. La réaction des hommes politiques locaux à ce discours est à présent

¹¹² AGULHON Maurice, « Le mythe de Garibaldi en France de 1882 à nos jours », in AGULHON Maurice, *Histoire vagabonde, II, Idéologie et politique dans le France du XIX^e siècle*, Paris, Gallimard, 1988, p. 114, GREVY Jérôme, « Les lieux français de la mémoire garibaldienne », in GREVY Jérôme, HEYRIES Hubert, MALTONE Carmela, *Garibaldi et garibaldiens en France et en Espagne. Histoire d'une passion pour la démocratie*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2001, p. 209-224, COURRIERE Henri, « L'identité politique de Nice. Mémoire et monuments publics de 1860 à 1914 », art. cit.

¹¹³ *Le Petit Niçois*, 5 octobre 1891.

¹¹⁴ *Le Petit Niçois*, 25 avril 1890.

¹¹⁵ *Il Pensiero di Nizza*, 12 agosto 1892.

¹¹⁶ Arch. dép. des Alpes-Maritimes, 3 V 2, rapport du préfet au ministre de l'Intérieur, 5 juin 1880.

¹¹⁷ GHIRALDI Denis, « Le rattachement ecclésiastique de l'arrondissement de Grasse au diocèse de Nice en 1886 », in *Les Alpes-Maritimes, 1860-1914*, op. cit., p. 84.

¹¹⁸ Arch. dép. des Alpes-Maritimes, 3 V 2, rapport du préfet au ministre de l'Intérieur, 23 décembre 1882.

¹¹⁹ BOTTIN Michel, « La militarisation de la frontière des Alpes-Maritimes, 1878-1889 », in *Les Alpes-Maritimes, 1860-1914*, op. cit., p. 97 ; KINOSSIAN Yves (dir.), *Fixer et franchir la frontière. Alpes-Maritimes, 1760-1947*, Milano, Silvana Editoriale, 2015, p. 80-85.

¹²⁰ LETAINURIER-FRADIN Gabriel, *Nice de France*, Paris, Flammarion, s. d. [1893], p. 199 et 227.

¹²¹ ANDRÉ Giuseppe, *Nizza, 1792-1814*, Nizza, Malvano-Mignon, 1894, 594 p.

clairement hostile : à la suite de l'opposition du quotidien à la célébration de la réunion de 1792, les députés Raiberti, Borriglione et Arthur Malausséna soutiennent un amendement demandant à ce que les journaux publiés en France mais rédigés en langue étrangère puissent être interdits de circulation¹²². Le *Pensiero di Nizza* est finalement frappé par cette mesure le 16 novembre 1895¹²³. Peu avant sa disparition, *L'Eclaireur de Nice* accuse le *Pensiero* d'« entretenir au dehors, en France comme en Italie, une fausse idée sur les véritables sentiments des Niçois »¹²⁴. C'est donc l'image et la réputation de la ville qui semblent préoccuper le quotidien francophone. Dans un dernier ouvrage, André regrette que tout lien avec l'Italie soit assimilé à du séparatisme alors que Nice, ville frontière, aurait pu être « le trait d'union entre la France et l'Italie »¹²⁵.

Un particularisme en République

Le discours particulariste se caractérise, au cours de cette période, par un certain nombre de topoï, qui servent très souvent des stratégies politiques et électorales. La critique du pouvoir central et de ses représentants vise ainsi souvent des personnalités locales : quand *L'Opinion de Nice* accuse en 1880 les préfets d'avoir évoqué un « danger séparatiste qui n'a jamais existé »¹²⁶, il cherche en réalité à critiquer Borriglione qui est, selon lui, soutenu par Paris. Le préfet sert également, à de nombreuses reprises, de bouc-émissaire commode. En 1890, un journal boulangiste affirme ainsi que les préfets des Alpes-Maritimes n'ont « jamais rien compris à l'esprit de ce pays » et ont toujours « traité Nice en pays conquis, plutôt qu'en pays annexé »¹²⁷. Ce thème, présent dans la presse dès 1860, permet à celui qui s'en empare de se présenter comme le porte-parole, voire le défenseur « naturel » des Niçois face à un Etat hostile et envahissant.

L'image de la ville en France et à l'étranger, qu'il convient naturellement de défendre, constitue un autre enjeu politique fort, exacerbé par l'importance du tourisme dans l'économie locale¹²⁸. L'antagonisme entre Nice et Marseille, troisième lieu commun, fait également pleinement partie de la rhétorique particulariste. Il apparaît pour la première fois en 1885, lors du second tour des élections législatives, pour disqualifier la candidature de Maurice Rouvier qui, en tant que Marseillais, serait naturellement hostile aux intérêts niçois¹²⁹. Il est ensuite repris par Raiberti¹³⁰. Le discours présentant Nice et les Niçois comme des victimes, enfin, est largement partagé. Ainsi Joseph/Giuseppe André,

¹²² *Le Petit Niçois*, 20 novembre 1892.

¹²³ *Le Petit Niçois*, 17 novembre 1895.

¹²⁴ *L'Eclaireur de Nice*, 7 juillet 1895.

¹²⁵ ANDRÉ Giuseppe, *A propos de musique et de séparatisme. Hommes et choses à Nice*, Nice, Imprimerie Robaudi frères, 1897, 89 p.

¹²⁶ *L'Opinion de Nice*, 12 mai 1880, 22 septembre 1880.

¹²⁷ *L'Étendard Niçois*, 10 mars 1890.

¹²⁸ *Le Petit Niçois*, 7 avril 1884. Lors des élections municipales de 1884, *Le Petit Niçois* accuse *L'Eclaireur du Littoral* de mener une « campagne de dénigrement » contre la ville.

¹²⁹ *L'Eclaireur du Littoral*, 14 octobre 1885.

¹³⁰ MALAUSSENA Paul-Louis, « Le discours d'un parlementaire niçois, Flaminius Raiberti. De l'identité locale à l'identité nationale », in *Les Alpes-Maritimes, 1860-1914*, op. cit., p. 40.

directeur du *Pensiero*, présente les Niçois comme des victimes de l'intransigeance « française », parce qu'ils sont « niçois » et qu'ils ne veulent pas « renoncer à toutes leurs traditions », situation d'autant plus insupportable qu'elle est due à des « non-Niçois » qui édictent aux locaux la définition de leur identité¹³¹.

L'accusation de particularisme, comme celle de séparatisme, est fréquemment employée lorsque la situation politique devient tendue. Lors des élections municipales de 1884, les adversaires de Borriglione lui reprochent ainsi d'entretenir la « méfiance » entre les Niçois nés à Nice et les Niçois d'adoption¹³². Le sujet le plus sensible demeure cependant la question de la composition du conseil municipal, et notamment de la présence, ou de la proportion de « Niçois d'adoption » qu'il convient d'accepter. C'est le cas notamment lors des élections municipales de 1881, où *Le Phare du Littoral* plaide en faveur de l'acceptation de « Français de la veille » au sein du conseil¹³³. La question ressurgit en 1886, à l'approche d'élections municipales complémentaires¹³⁴, où le parti de *L'Eclaireur*, opposé à Borriglione, se déclare favorable à la présence de « Niçois d'adoption ». On la retrouve en 1888, *Le Phare du Littoral* estimant alors que « l'élément niçois » s'est laissé « entraîner et aveugler par des gens qui l'exploitent et le trompent »¹³⁵.

Le respect du patriotisme local par les « Français de la veille », est souvent invoqué par les Niçois « d'origine ». Ainsi, lors des élections municipales de 1884, un orateur affirme que les adversaires de Borriglione « nous font un crime d'aimer notre pays », avant de se demander pourquoi « des gens demeurant à Nice depuis quarante ans n'ont pas pu se faire à nos us et coutumes, n'ont pas su comprendre notre sentiment local »¹³⁶. En 1888, en vue des élections municipales, *Le Phare du Littoral* dénonce ceux qui veulent « détruire dans le cœur des enfants de Nice les souvenirs du passé et leur amour pour la ville natale »¹³⁷. Il s'agit ici, en fait, de dénoncer ceux qui n'acceptent pas la domination politique des natifs du comté. En 1885, lors d'élections législatives particulièrement disputées, un orateur partisan de Borriglione accuse ainsi les « mauvais Français qui luttent avec tant de perfidie contre l'élément niçois »¹³⁸, tandis que *Le Petit Niçois* qualifie ses adversaires d'« étrangers, sans attaches, sans racines, sans considération, ennemis de tout ce qui est indigène »¹³⁹. Lors des élections municipales de 1888, *Le Petit Niçois* affirme que la gestion des affaires locales doit être confiée aux gens du pays, les Niçois d'adoption pouvant être acceptés comme « collaborateurs »¹⁴⁰.

Les agents de l'Etat savent, au cours de cette période, se montrer pragmatiques face à la question du particularisme. Ainsi, lors d'une crise municipale, en 1886, le préfet Anatole Catusse nomme une

¹³¹ ANDRE Joseph, *A propos de musique et de séparatisme. Hommes et choses à Nice*, Nice, Robaudi, 1897, p. 75.

¹³² *L'Eclaireur du Littoral*, 30 mars 1884.

¹³³ *Le Phare du Littoral*, 22 décembre 1880, 4 janvier 1881, 8 janvier 1881.

¹³⁴ *L'Eclaireur du Littoral*, 7 avril 1886.

¹³⁵ *Le Phare du Littoral*, 6 avril 1888.

¹³⁶ *Le Petit Niçois*, 24 avril 1884.

¹³⁷ *Le Phare du Littoral*, 16 avril 1888.

¹³⁸ *Le Petit Niçois*, 30 août 1885.

¹³⁹ *Le Petit Niçois*, 27 septembre 1885.

¹⁴⁰ *Le Petit Niçois*, 29 avril 1888.

commission de sept membres dont l'un doit représenter « l'élément niçois, l'élément purement local ». Les « vieux Niçois », écrit le préfet, « savent se reconnaître entre eux, se grouper les jours d'élection » ; ils disposent « de plusieurs centaines de voix qui forment un appui très précieux » et peuvent « déterminer le sens d'une élection ». Le préfet précise que ce parti « niçard » n'est pas séparatiste, mais qu'il entend « garder quelques sièges dans les assemblées locales »¹⁴¹.

En 1889, le parti boulangiste reprend la rhétorique hostile aux Français d'outre-Var en proclamant qu'il faut « rendre Nice aux Niçois »¹⁴². Le candidat boulangiste aux élections législatives, Flaminius Raiberti, dénonce l'ingratitude du gouvernement envers les Niçois et exalte une « petite patrie » dont l'héritage italien a été éliminé. Présentant les Niçois comme des victimes, il désigne Marseille comme responsable de tous les maux de la cité¹⁴³. Le discours de victimisation est alors très net, Raiberti n'hésitant pas à écrire, dans son adresse aux électeurs : « Mon origine niçoise est une tache. Pour les gens qui vous exploitent, pour l'étranger qui vous domine, je suis l'ennemi car je suis le Niçois qui se lève et qui leur dit : "Dehors" »¹⁴⁴.

A la suite de son échec, Raiberti renonce à l'étiquette boulangiste et développe un discours particulariste plus subtil, énonçant que Nice, en raison de sa « situation spéciale », a davantage besoin d'un homme représentant ses intérêts que d'un élu portant une opinion politique¹⁴⁵. Émerge alors un discours à la fois fortement imprégné de particularisme local et traduisant « une adhésion fervente aux valeurs nationales »¹⁴⁶, voire au nationalisme. Son propos rappelle alors celui de Maurice Barrès qui, dans les années 1890, parvient à réconcilier l'idée régionaliste avec le nationalisme en faisant de la région le fondement de la nation tandis que Charles Maurras définit au même moment un « national-fédéralisme »¹⁴⁷. Les années 1890-1914 se caractérisent en outre par l'essor d'un discours accusant les Méridionaux de manquer de patriotisme¹⁴⁸, auquel Raiberti entend manifestement répondre.

En même temps qu'il réaffirme la particularité du comté de Nice au sein de l'espace français, Raiberti s'efforce de minimiser les divisions sociales et politiques à l'intérieur de la population locale. En 1898, il affirme ainsi vouloir être « l'élu de tous les Niçois »¹⁴⁹. Le particularisme vise ici, très clairement, à dépolitiser le scrutin et doit permettre au candidat de rassembler le plus de suffrages possible, au-delà des divisions partisans. Raiberti s'efforce également d'apaiser la question de la

¹⁴¹ Archives départementales des Alpes-Maritimes, 3 M 258, rapport du préfet au ministre de l'Intérieur, 7 mai 1886.

¹⁴² *Le Républicain Niçois*, 18 septembre 1889.

¹⁴³ *La Révision des Alpes-Maritimes*, 31 août 1889, 22 septembre 1889.

¹⁴⁴ MALAUSSENA Paul-Louis, « Le discours d'un parlementaire niçois, Flaminius Raiberti. De l'identité locale à l'identité nationale », in *Les Alpes-Maritimes, 1860-1914*, op. cit., p. 39

¹⁴⁵ *L'Étendard Niçois*, 12 mars 1890.

¹⁴⁶ MALAUSSENA Paul-Louis, « Le discours d'un parlementaire niçois, Flaminius Raiberti. De l'identité locale à l'identité nationale », in *Les Alpes-Maritimes, 1860-1914*, op. cit., p. 38.

¹⁴⁷ ROSSI-LANDI Guy, « La région », in SIRINELLI Jean-François (dir.), *Histoire des droites, 3. Sensibilités*, Paris, Gallimard, « Tel », 2006, p. 83-86.

¹⁴⁸ LIENS Georges, « Le stéréotype du Méridional vu par les Français du Nord de 1815 à 1914 », art. cit., p. 427.

¹⁴⁹ *L'Eclaireur de Nice*, 29 avril 1898.

division entre Niçois d'origine et d'adoption, en affirmant qu'il n'est pas « nécessaire d'être né dans ce pays » pour être Niçois¹⁵⁰.

L'opposition joue donc à présent, non plus entre Niçois d'origine et d'adoption, mais entre tous les Niçois et les non-Niçois. En 1890, un journal qui soutient Raiberti entend ainsi « opposer l'épithète de Niçois comme une barrière infranchissable aux ambitions malsaines qui se ruent du dehors à la conquête de notre beau pays »¹⁵¹. Signe de sa plasticité, la formule « Nice aux Niçois » est ensuite reprise lors des élections municipales de 1896, par les adversaires de la municipalité conservatrice Alziary de Malausséna, soutenue par Raiberti¹⁵².

Comme dans les autres régions, l'identité locale est également définie par des sociétés savantes, des revues et des associations d'originaires. A Nice, cependant, ces structures apparaissent tardivement par rapport au reste de la France. Une revue historique locale, *Nice Historique*, est créée en 1898, pour « enraciner dans le cœur des Niçois le souci et le culte de leur ville natale »¹⁵³, tandis qu'une société savante locale, l'Acadèmia Nissarda, ouverte aux seuls Niçois d'origine, est fondée en 1904¹⁵⁴. Une seconde revue, plus littéraire, l'*Armanac Niçart*, est créée en 1903¹⁵⁵. Une Société amicale des Alpes-Maritimes, enfin, est créée à Paris en 1887 par le député Théophile David, dans le but de venir en aide aux jeunes Niçois appelés à Paris pour leurs études ou par les « exigences de la vie »¹⁵⁶. La société est ouverte à toutes les personnalités du département, d'origine ou d'adoption, sans distinction de parti. Tous les 14 juin, elle fête la réunion (le terme d'annexion commence à être délaissé) du comté à la France, qualifié de retour à la mère-patrie¹⁵⁷.

De 1860 à 1914, l'attachement des Niçois à la nation française est de plus en plus nettement affirmé. L'attitude envers l'Italie évolue lentement mais sûrement, de l'attachement à l'altérité, voire à une certaine hostilité, selon les soubresauts du contexte international et national. Cette « désitalianisation » du comté de Nice et de ses habitants se réalise parce que l'administration française, impériale puis républicaine, joue en ce sens. L'école et la presse locale « française », également, remplissent un rôle majeur dans ce processus, même si cette dernière agit parfois de façon excessive et maladroite. Mais c'est surtout parce que les notables et hommes politiques niçois eux-mêmes

¹⁵⁰ *L'Étendard Niçois*, 23 mars 1890.

¹⁵¹ *L'Étendard Niçois*, 12 mars 1890.

¹⁵² *Le Petit Niçois*, 8 mai 1896.

¹⁵³ POTRON Jean-Paul, « Nice Historique », in SCHOR Ralph (dir.), *Dictionnaire historique et biographique du comté de Nice*, p. 261.

¹⁵⁴ POTRON Jean-Paul, « Acadèmia Nissarda », in SCHOR Ralph (dir.), *Dictionnaire historique et biographique du comté de Nice*, p. 7 ; ISOART Paul, MALAUSSENA Paul-Louis, « L'identité niçoise et l'Acadèmia nissarda (1904-1944) », *Cahiers de la Méditerranée*, 1991, vol. 43, n° 1, p. 191-218. Les membres de l'académie doivent être nés à Nice ou dans le comté et de père ou de grand père niçois ou du comté de Nice.

¹⁵⁵ GASIGLIA Rémy, « Armanac », in SCHOR Ralph (dir.), *Dictionnaire historique et biographique du comté de Nice*, p. 21.

¹⁵⁶ *L'Écho de la Montagne*, 7 décembre 1887 ; MORO Jean, *La Société amicale des Alpes-Maritimes*, Paris, A. Schiffer, 1888.

¹⁵⁷ *Le Petit Niçois*, 17 juin 1888.

comprennent progressivement que toute revendication d'italianité leur est fatale, et qu'ils préfèrent, la perspective d'un retour à l'Italie s'éloignant, renoncer à cet héritage, que le processus de désitalianisation est couronné de succès. L'identité nationale française ne s'est pas construite verticalement, du haut vers le bas, mais bien avec et par les acteurs locaux, qui se sont réapproprié les discours et les références identitaires nationales, pour discréditer leurs adversaires, mobiliser leurs partisans et défendre leurs intérêts¹⁵⁸.

Peu à peu, les liens de familles et d'amitiés de part de d'autre de la frontière se distendent, les réseaux sociaux, familiaux et relationnels se recomposent au bénéfice de la France, tandis que les fêtes et les monuments, les sociétés savantes et les événements militaires (guerre de 1870, conquête du Tonkin¹⁵⁹), participent progressivement à la francisation de la population. Les élites niçoises s'intègrent aux réseaux nationaux et adhèrent aux idées libérales de la Troisième République et à ses valeurs. Le développement économique que connaît le comté au cours de cette période bénéficie à la majorité de la population et favorise son attachement à la nouvelle patrie.

L'identité niçoise se construit au sein de ce contexte¹⁶⁰ et selon les intérêts des forces sociales qui la prennent en charge¹⁶¹. Les producteurs de discours identitaires, hommes politiques, notables, historiens, journalistes, en exaltant l'identité locale, cherchent à mobiliser la population niçoise « d'origine » derrière eux, contre les Français d'outre-Var nouveaux venus qui, mieux formés et mieux intégrés qu'eux aux réseaux français, les concurrencent. L'apologie de la petite patrie peut contribuer à masquer les antagonismes sociaux¹⁶², comme elle peut aider à remporter une élection. Les hommes politique niçois emploient donc massivement cet argument, d'autant plus que leur attachement aux libertés locales renvoie à leur profond libéralisme¹⁶³, tendance politique qui, avec le modérantisme, caractérise la plupart des élus du comté¹⁶⁴.

La situation de concurrence entre anciens et nouveaux venus pousse cependant à une certaine forme de surenchère dans la revendication identitaire¹⁶⁵, d'où un discours particulariste exacerbé dans une ville dont la population passe, entre 1861 et 1911, de 48 000 à 143 000 habitants. Contrairement à

¹⁵⁸ SAHLINS Peter, *Frontières et identités nationales. La France et l'Espagne dans les Pyrénées depuis le XVII^e siècle*, Paris, Belin, 1996.

¹⁵⁹ ISOART Paul, « Nice française : 1860-1914. Manifestations populaires et lieux de mémoire », in *Les Alpes-Maritimes, 1860-1914*, op. cit., p. 163-165, 170, 175.

¹⁶⁰ ORTOLANI Marc, « Les Alpes-Maritimes entre France et Italie à travers le discours politique local (1860-1914) », *Cahiers de la Méditerranée*, 2008, n° 77, p. 202.

¹⁶¹ CHARLE Christophe, « Région et conscience régionale en France. Questions à propos d'un colloque », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1980, vol. 35, n° 1, p. 39.

¹⁶² THIESSE Anne-Marie, *Ecrire la France. Le mouvement littéraire régionaliste de langue française entre la Belle Epoque et la Libération*, Paris, PUF, 1991, p. 10.

¹⁶³ ROSSI-LANDI Guy, « La région », in SIRINELLI Jean-François (dir.), *Histoire des droites, 3. Sensibilités*, Paris, Gallimard, « Tel », 2006, p. 72-77.

¹⁶⁴ Dans les discours, l'identité niçoise est d'ailleurs souvent définie, outre l'attachement exacerbé à la petite patrie, par son libéralisme et son modérantisme ; voir *L'Eclairer de Nice*, 14 juillet 1889, discours du maire de Nice François Alziary de Malausséna ; cf. également le discours de Borrighione lors du 21 septembre 1878 et le discours du même lors de l'inauguration du monument du Centenaire, *Le Petit Niçois*, 5 mars 1896.

¹⁶⁵ THIESSE Anne-Marie, *Ecrire la France. Le mouvement littéraire régionaliste de langue française entre la Belle Epoque et la Libération*, Paris, PUF, 1991, p. 41.

la Bretagne ou à la Normandie, le comté est en outre un ensemble régional de petite taille, aux frontières fluctuantes et de constitution récente¹⁶⁶, dont les élites sont peu nombreuses et, au début de la période, très mal intégrées à la France. En raison du caractère restreint et récent de leur territoire, les notables niçois ont donc le souci de se différencier des Provençaux autant que des « Français d'outre-Var » et des Italiens, afin de bien marquer leur pré carré et leur spécificité. La majorité des érudits niçois entretiennent d'ailleurs des relations difficiles avec le Félibrige¹⁶⁷. Il s'agit également, pour les élus, de se différencier au sein d'un Midi qui vote de plus en plus radical, tandis que le pays niçois demeure politiquement beaucoup plus modéré. Ce souci de différenciation ne franchit cependant pas certaines limites et le particularisme niçois ne se traduit pas par la constitution d'un mouvement politique explicitement régionaliste, comme l'Union Régionaliste Bretonne créée en 1898¹⁶⁸.

L'affirmation d'une singularité locale forte perdue ainsi en se recomposant : à la critique de la France et des Français d'outre-Var, au rappel de l'italianité et du passé italien de la ville, succèdent une opposition au préfet et à des rivales imaginaires, Marseille et la Provence, ainsi qu'une exaltation de plus en plus nationaliste, voire belliqueuse, de la francité du comté de Nice et de ses habitants. L'identité provinciale niçoise rejette ainsi la centralisation parisienne, de façon parfois très virulente, mais n'entre plus en conflit avec l'identité nationale française¹⁶⁹, du moins à partir de la disparition du *Pensiero di Nizza*, dernier acteur à tenir un discours divergent à ce sujet.

Identité locale et identité nationale se construisent en miroir, et il serait illusoire de vouloir comprendre la genèse de l'une sans se pencher sur la diffusion de l'autre. Alors que le sentiment national italien disparaît progressivement dans le comté, au bénéfice d'une identité française de plus en plus exclusivement affirmée, au risque du nationalisme, l'identité locale niçoise se réécrit et, abandonnant son héritage italien¹⁷⁰, proclame autant son attachement à la France que sa singularité au sein de l'ensemble national auquel elle appartient désormais. C'est donc en se recomposant, en s'adaptant à un contexte social, politique et identitaire en mutation, que le particularisme niçois parvient à perdurer, sans encombre majeur, au sein d'une France tertio-républicaine plus tolérante qu'on ne l'a souvent dit envers les identités régionales.

¹⁶⁶ ROBERT Jean-Baptiste, « A propos de l'originalité du comté de Nice : histoire ou géographie ? », *Annales du Midi*, 1963, vol. 75, n° 61, p. 94-104.

¹⁶⁷ Cf. par exemple EMANUEL Victor, « L'Escola de Bellanda », *Nice Historique*, 1914, p. 133.

¹⁶⁸ BERTHO Catherine, « L'invention de la Bretagne, genèse sociale d'un stéréotype », art. cit., p. 59.

¹⁶⁹ C'est également le cas en Normandie : GUILLET François, « Entre stratégie sociale et quête érudite : les notables normands et la fabrication de la Normandie au XIX^e siècle », art. cit., p. 105.

¹⁷⁰ PAIRAULT Louis-Gilles, « Nice italienne, une mémoire occultée », in SERVAIS Paul, HIRAUX Françoise, MIRGUET Françoise (dir.), *Les maltraitances archivistiques. Falsifications, instrumentalisations, censures, divulgations*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 2010, p. 163-179.